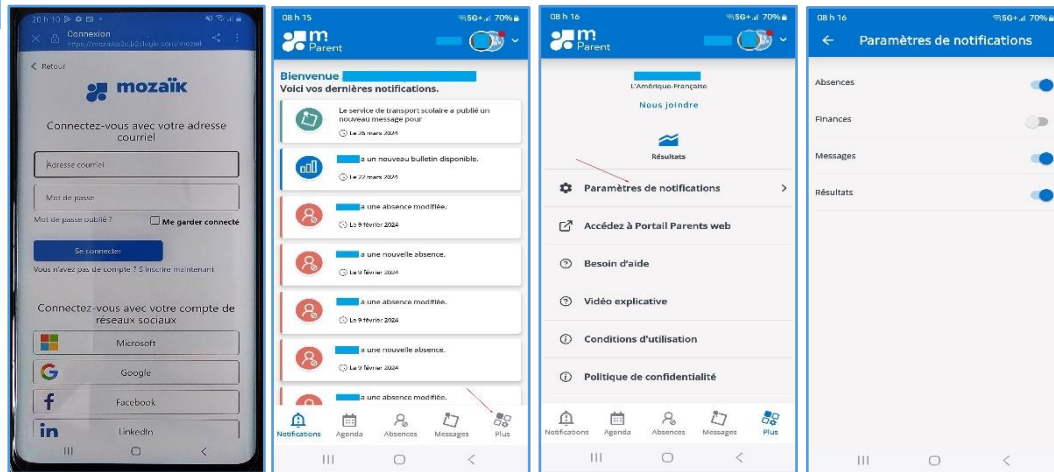




mParent - les fonctionnalités de l'application



mParent est un complément au Portail Parents pour les organismes scolaires. L'application offre des fonctionnalités de base avec la notification:

- Consulter des messages et l'agenda concernant de l'enfant
- Déclarer ou motiver les absences
- Grâce à la fonctionnalité **Accéder à Portail Parents Web** disponible dans mParent, il est possible d'accéder directement à Portail Parents par le biais de son site mobile (adapté pour les téléphones et les tablettes)
- Le parent doit paramétrer de notifications pour chaque enfant : Absence, Finance, Messages et Résultats en cliquant sur l'icône « Plus » en bas à droite.

Notes importantes :

1. Vous devriez avoir déjà créé votre compte sur le Portail Parents;
2. Si vous avez déjà accès au Portail Parents et que vous avez créé votre compte (et lié votre ou vos enfant(s)), vous n'avez qu'à vous connecter à l'application mParent de la même façon. Le Portail Parents et mParent partagent le même outil de connexion et de création de compte;
3. Pour votre première connexion (que ce soit pour mParent ou le Portail Parents), nous recommandons fortement de passer par le site Web Portail Parents. Une fois que vous aurez créé votre compte, vous n'aurez qu'à vous authentifier sur mParent pour l'utiliser. Pour plus de détails sur la méthode de connexion et sur la façon de créer votre compte, consultez cette page: <https://portailparents.ca/accueil/fr/aide.htm>;
4. La création de compte pour mParent est la même que pour le Portail Parents. Avant de vous connecter, vous devez vous assurer de donner votre courriel à l'école de votre enfant. C'est une condition essentielle pour pouvoir faire le lien entre vous et le dossier de vos enfants. Une fois qu'il aura été saisi dans la base de données de l'école, vous pourrez vous brancher;
5. Vous devez utiliser le même courriel pour tous vos enfants si vous voulez avoir accès à leurs profils en même temps;
6. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités du Portail Parents, dont les bulletins, en allant sur Plus et en cliquant sur Accédez à Portail Parents Web. Vous n'aurez qu'à cliquer sur la tuile Résultats, par exemple, pour consulter le Bulletin;
7. Le Portail Parents en mode mobile (adapté pour les téléphones et les tablettes), offre les fonctionnalités essentielles dans l'application ainsi que la possibilité d'accéder directement à l'ensemble des fonctionnalités par le site mobile;
8. Organismes scolaires et l'établissement scolaire sont responsables de la gestion des données affichées sur mParent et sur Portail Parents;
9. La sécurité des données de votre enfant est primordiale pour nous, donc l'application limite la période de connexion automatisée à 14 jours. C'est une des multiples mesures mises en place pour assurer la sécurité des données.